



Ollainville

DELIBERATION
N° CM 27/069/2023

DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

- Séance du 26 septembre 2023 -

Présents et représentés :
27

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 20 septembre 2023, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINÉ, M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoint au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, M. Michel BURILLO, M. Thierry DELCUPE, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, M. Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Philippe CHERY, M. Philippe JOLY, Mme Sylvie MARCHAND, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Nicolas FOUQUE qui donne procuration à M. Nicolas PIOT, M. Didier BONNIER qui donne procuration à Mme Marie-Hélène CHAPDELAINÉ, Mme Marie-France DELANZY qui donne procuration à Mme Marie-Christine HARISLUR, M. Patrick BONNEMYE qui donne procuration à M. Régis CARPENTIER, Mme Adeline CLOGENSON qui donne procuration à Mme Sophie Anne PÉAN, M. Julien BOUILLON qui donne procuration à M. Ludovic GOURDY, M. Laurent MEUNIER qui donne procuration à Mme Sylvie MARCHAND

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Régis CARPENTIER

- **Approbation de la charte documentaire du réseau de Cœur d'Essonne et modifications des règles de fonctionnement de la médiathèque municipale d'Ollainville**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°23.113 du 28 juin 2023 de la communauté Cœur d'Essonne Agglomération approuvant le schéma de développement de la lecture publique et apportant une mise à jour de la charte documentaire du réseau des médiathèques communautaires de Cœur d'Essonne Agglomération,

Considérant que Cœur d'Essonne Agglomération, compétente en matière d'équipements culturels d'intérêt communautaire, par décision du Président n°23-118 du 19 juin 2023 a adopté un nouveau règlement intérieur du réseau des médiathèques communautaires à compter du 1^{er} septembre 2023,

Considérant la charte d'accueil et la charte d'accueil des classes proposées par Cœur d'Essonne Agglomération,

Considérant que les communes d'Arpajon, Avrainville, Breuillet, Bruyères-le-Châtel, Cheptainville, Egly, Guibeville, La Norville, Marolles-en-Hurepoix, Ollainville peuvent, si elles le souhaitent, adopter une charte documentaire, dans leurs structures municipales, similaire à celle de Cœur d'Essonne Agglomération.

Considérant que la commune d'Ollainville, souhaite, dans un objectif d'harmonisation, adopter les règles similaires de fonctionnement pour la médiathèque de l'espace Simone Veil,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ**

- **Prend acte** que Cœur d'Essonne Agglomération a adopté un nouveau règlement intérieur.
- **Dit que** le règlement intérieur de la médiathèque municipale d'Ollainville adopté le 28 novembre 2017 et modifié en 2019 reste inchangé.
- **Approuve** le projet de charte documentaire de Cœur d'Essonne Agglomération afin d'adopter des règles de fonctionnement similaires au sein de la médiathèque de l'espace Simone Veil.
- **Approuve** la charte d'accueil et la charte d'accueil des classes proposées par Cœur d'Essonne Agglomération.
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Le 27 septembre 2023

Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire



The image shows a circular official stamp in blue ink. The text around the perimeter of the stamp reads "MAIRIE D'OLLAINVILLE" at the top and "ESSONNE" at the bottom. In the center of the stamp is a heraldic emblem featuring a seated figure holding a staff and a book, with a sunburst above. Overlaid on the right side of the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be "J. Giraudau".